



Certificat nationalité française naissance en Algérie française

Par **fredbkk**, le **08/09/2017** à **05:38**

Bonjour,
Pourriez-vous me dire comment mon grand père peut obtenir un certificat de nationalité française ? Il habite en France et est né en Algérie française en 1931.
Merci infiniment

Par **morobar**, le **08/09/2017** à **08:13**

Bonjour,
Il faut faire la demande à NANTES:
* Service central de l'état-civil du Ministère des Affaires Étrangères – 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes cedex 09. Les demandes peuvent également se faire sur le site du ministère des affaires étrangères .

Par **amajuris**, le **08/09/2017** à **10:48**

bonjour,
si votre grand-père était français de droit local pendant la période de l'algérie française, sauf demande de reconnaissance de nationalité française, à l'indépendance de l'algérie votre grand père a reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
contrairement à ce qu'indique morobar, le site service public indique que si le demandeur du CNF habite en france, il doit faire sa demande auprès du tribunal d'instance compétent en matière de nationalité de son domicile.
salutations

Par **nihilscio**, le **08/09/2017** à **10:55**

Bonjour,rnrnOui, morobar a dû penser à un extrait d'acte de naissance et non à un CNF. Mais pour prouver la nationalité française devant le TI, il faudra produire l'extrait d'acte de naissance qui sera fourni par le service de l'état-civil du ministère des affaires étrangères.

Par **fredbkk**, le **08/09/2017** à **11:08**

entendu, un grand merci a tous les 3 !